



du 14 au 17 mars  
2025

les envies printanières



## Règlement du concours

### Concours Créa'up Habitat

L'art de donner une seconde vie à nos objets

#### Principes de base

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est réservé aux particuliers amateurs de bricolage, de décoration et d'upcycling. **Le principe est de réaliser soi-même un objet de décoration ou un meuble, à partir d'éléments usagés et/ou récupérés.**

**Une seule création par personne sera acceptée.**

La participation de mineur est autorisée mais nécessite l'accord préalable des parents. Ainsi pour valider leur inscription une autorisation parentale complétée devra être retournée à l'organisateur.

**La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.**

#### Thème : l'Upcycling

Le principe est de réaliser une création originale répondant aux règles et démarche de l'upcycling. L'upcycling consiste à créer un objet à partir d'objets ou toutes sortes de matériaux inutilisés afin de leur donner une seconde vie.

La customisation d'un article du commerce neuf n'est pas autorisée.

#### Article 1 : Objet

Metz Expo Evènements, dont le siège social est situé : Rue de la Grange au Bois - BP 45059 - 57070 Metz Cedex 03, organise **un concours de création sur le thème de « l'upcycling ».**

Le principe est de réaliser une création originale, correspondant au thème et aux règles de l'upcycling en utilisant un ou plusieurs matériaux anciens.

#### Article 2 : Condition de participation et inscription

Pour participer au concours et exposer sa création durant le Salon de l'Habitat et Jardin de Metz, chaque candidat devra retourner son bulletin de participation\* avant le **dimanche 9 mars 2025**, par email :

[carole.benzmuller@metz-expo.com](mailto:carole.benzmuller@metz-expo.com) ou à l'adresse suivante : **Parc des Expositions de L'Eurométropole de Metz**

**Concours - Salon Habitat et Jardin de Metz**

**Rue de la Grange aux Bois**

**BP 45 059**

**57072 Cedex 03**

\* La participation doit comporter :

- Les coordonnées complètes du candidat :

nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail.

- Un nom (un titre) pour l'œuvre.

**Seuls les 30 premiers bulletins à nous parvenir seront acceptés. Si le bulletin n'est pas retenu, le candidat sera immédiatement prévenu.**

Les pièces seront exposées pendant les 4 jours du Salon Habitat et Jardin de Metz, du vendredi 14 au lundi 17 mars 2025.

### **Article 3 : Dépôt et retour**

**Le candidat doit apporter ou expédier sa création achevée pour le mercredi 12 mars 2025, au plus tard, au Parc des Expositions de l'Eurométropole de Metz, et venir la retirer impérativement le lundi 17 mars 2025 à 16h00.**

**A défaut de non retrait des œuvres dans le temps imparti, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de disparition des créations.**

Chaque candidat devra prendre soin de mettre son nom et son prénom à l'intérieur de sa réalisation.

Un comité de sélection délibérera le jeudi 13 mars 2025 au matin sur les œuvres retenues pour l'exposition.

Si la création du candidat est retenue pour être exposée, ce dernier recevra 2 invitations pour le Salon de l'Habitat et Jardin, à retirer à l'Accueil Exposants du Parc du vendredi 14 mars au lundi 17 mars 2025.

**Les créations ne sont pas assurées par l'organisateur. L'organisation se décharge de toute perte, vol et/ou casse.**

### **Article 4 : Jury**

Ce sont des visiteurs et des exposants qui voteront pour la création de leur choix. Les bulletins de vote seront dépouillés **le lundi 17 mars au matin**. Le résultat sera sans appel.

### **Article 5 : Les prix**

**La remise du prix s'effectuera le lundi 17 mars à 16h00.**

**1er prix :** à venir

### **Article 6 : Modifications**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement ou d'annuler le concours en raison de tout événement indépendant de sa volonté. Les candidats en seront alors avisés dans les plus brefs délais.